

Nombre de conseillers :14

Présents :13

Votants :13

Absents :1

Président de séance:
Denis ROUYER

Secrétaire de séance:
Jean-Pierre DBJAY

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 octobre à 20 heures 30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie de La Gripperie Saint Symphorien, sur convocation datée du 15 octobre 2024 adressée par le maire, Denis ROUYER.

PRESENTS : Teddy BROCHARD, Nelly CHEVALIER, Mickaël DAUNAS, Jean-Pierre DBJAY, Anaïs DUPERE, Marie GALLIEN, Marie-Anne HENRY, Christel LEFEVRE, Lydie PERLADE, Francine PORTIER, Virginie ROUSSELLOT, Denis ROUYER, Stéphane VINET.

ABSENTS : Vincent ROLLAND.

ORDRE DU JOUR :

4.4.1 2024-23 Instauration de la journée de solidarité pour les agents

M. Rouyer explique que la commune aurait dû délibérer depuis longtemps sur la façon d'intégrer la journée de solidarité à l'emploi du temps des agents. En effet, plusieurs solutions s'offrent à la commune, à savoir :

- travailler le jour de la pentecôte
- travailler un autre jour
- répartir cette journée sur le temps de travail déjà effectué selon un nombre de minutes à réaliser par mois

C'est cette dernière solution qu'il souhaiterait privilégier afin de ne pas impacter l'emploi du temps des agents.

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité d'approuver cette dernière proposition.

APPROUVE

7.9.1 2024-24 Montant de la participation employeur à la prévoyance des agents

M. le maire explique le principe de participation de la commune à l'assurance facultative maintien de salaire à laquelle peuvent adhérer les agents. Il précise que jusqu'à présent celle-ci était de 6€ par agent . Désormais elle doit être d'un minimum de 7€ par agent et par mois.

C'est pourquoi après en avoir discuté, le conseil décide à l'unanimité d'accorder une aide s'élevant à un montant de 7€ net par agent et par mois.

APPROUVE

9.1.1

2024-25 Signature de la convention-cadre avec le Centre de Gestion 17

M. Rouyer explique que dans un souci de clarifier les missions du Centre de Gestion 17 auquel adhère la commune, ce dernier a souhaité mettre à plat tous les documents qui déterminent les services auxquels la commune fait appel. Il a alors proposé d'établir un document unique dans lequel sont récapitulées toutes les missions, obligatoires et facultatives, et de le soumettre au vote de l'assemblée. La commune n'aura plus qu'à déterminer quelles sont les missions auxquelles elle fera appel.

A l'écoute de cet exposé, le conseil décide à l'unanimité d'approuver ce document et autorise le maire à le signer.

APPROUVE

6.1.9

2024-26 Approbation du schéma de DECI

Le maire expose le schéma réalisé par la RESE qui établit une liste des équipements présents et de ceux à prévoir afin de lutter efficacement contre les incendies sur le territoire communal. Ce schéma a reçu un avis favorable du SDIS 17. Il reste aux conseillers à l'approuver ou non.

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité d'approuver le schéma tel que présenté.

APPROUVE

2.1.5

2024-27 Définition des zones communales d'Accélération des Energies Renouvelables

Le maire explique que la commune doit établir une cartographie des zones où elle trouverait pertinent de développer des activités liées aux énergies renouvelables. N'ayant connaissance d'aucun projet en particulier et sans compétence technique spécifique, le maire indique que la commune peut toutefois signifier des zones de développement du solaire de toiture, celui-ci étant déjà présent sur le territoire. Il en va de même avec le réseau de chaleur déjà existant de la chaudière à granulés alimentant la mairie, la salle des fêtes, l'école et les logements communaux.

A cet écoute, les conseillers décident à l'unanimité d'approuver la présentation des zones telles qu'évoquées.

APPROUVE

2.2.8

2024-28 Présentation du rapport décennal et triennal sur l'artificialisation des sols de la commune

Le maire explique qu'il a l'obligation de présenter un bilan établissant la consommation chiffrée des espaces naturels et forestiers, et de la présenter par type d'utilisation. Ce rapport a établi une consommation de 1,32 hectare pour l'habitation exclusivement sur la décennie 2011-2020, et une de 1,29 hectare pour l'habitation également pour la période 2021-2023.

A cet écoute, les conseillers décident à l'unanimité d'approuver le rapport tel que présenté.

APPROUVE

2024-29 Demande de subvention de s associations

Le maire lit le courrier reçu pour une demande de subvention de la part d'une association.

A cette écoute, le conseil décide à l'unanimité de refuser l'attribution d'une subvention.

REFUSE

Questions diverses

Repas du 11 novembre : le maire demande aux conseillers de choisir le menu

Revégétalisation de la cour de l'école : Mme DUPERE fait un compte-rendu de la visite faite dans des écoles de Libourne et Bordeaux lors d'une journée organisée par le CAUE 17. Ce dernier a proposé une rencontre le 5 novembre à 10h30 à la mairie afin d'avancer sur le projet.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 22 heures 30